



L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister au petit-déjeuner qu'elle organise **le jeudi 18 avril 2019 de 8 h 30 à 10 h 30**
au restaurant du Tribunal de commerce de Paris
1 quai de la Corse - 75004 Paris

Madame Myriam Roussille

Agrégée des facultés de droit, Professeur à l'Université du Mans
et

Maître Pierre Storrer

Avocat à la Cour, Kramer Levin LLP

traiteront du thème :

Des crypto-monnaies aux crypto-actifs, état du droit :

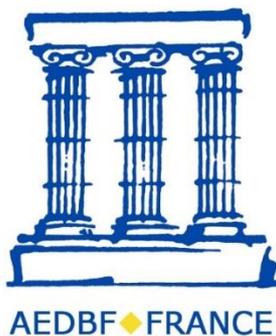
- **Les nouveautés en matière de crypto-monnaies**
- **Du nouveau sur les crypto-actifs**

Les crypto-monnaies semblent se multiplier bien au-delà du Bitcoin et de l'Ethereum et la blockchain n'apparaît plus comme le seul moyen décentralisé de les acquérir et de les vendre, ce qui multiplie les questions juridiques.

L'émission et la circulation des crypto-actifs se développent également, ce qui justifie la recherche d'un encadrement adapté par la France (projet de loi Pacte) et l'Europe (propositions de l'ESMA).

Si vous souhaitez participer à ce petit déjeuner, merci de remplir et de retourner avant le 11 avril 2019 le formulaire d'inscription figurant ci-après à l'adresse courriel suivante : aedbf.france@gmail.com

En tout état de cause, les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.



Bulletin d'inscription au petit-déjeuner
du jeudi 18 avril 2019 de 8 h 30 à 10 h 30
« Des crypto-monnaies aux crypto-actifs, état du droit »

Mme / M.

Accompagné(e) de Mme / M.

Société / Cabinet

Assistera au petit-déjeuner AEDBF France du jeudi 18 avril 2019

Pour toute inscription, renvoyer ce bulletin d'inscription avant le 11 avril 2019, à l'adresse suivante :

- Par mail à : aedbf.france@gmail.com
- Par courrier à : AEDBF France, % AMAFI, 13 rue Auber - 75009 Paris

La participation aux frais est, par personne, de 35 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation, de 45 euros pour les autres.

Paiement par chèque

Tout règlement par chèque, libellé à l'ordre de l'AEDBF France, doit être adressé à l'adresse courrier ci-dessus.

Paiement par virement

Tout règlement par virement doit impérativement être libellé ainsi « PD180419 – « *Nom de la ou des personnes inscrites* » », en utilisant le RIB suivant :
FR 76 3000 3030 1000 0372 9656 985

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu